

Rencontre	15e RDV des OBV
Date	17 octobre 2014
Endroit	Hôtel Relais Gouverneur, Saint-Jean-sur-Richelieu, Salle Chambly
Administrateurs présents	Daniel Desgagné, président Jean-Paul Raïche, 1er vice-président Sylvain Michon, 2e vice-président Caroline Brodeur, secrétaire-trésorière Aline Gagnon, administratrice Denise Cloutier, administratrice Sébastien Duschênes, administrateur Ambroise Lycke, administrateur
Personnes ressources	Marie-Claude Leclerc, directrice générale Antoine Verville, directeur général adjoint Guillaume Bourget, chargée de projets Opération Bleu Vert Caroline Gagné, chargée des communications Catherine Ferland-Blanchet, chargée de projets et des services Vanessa Paradis, agente de projets Opération Bleu Vert Émilie Larochelle, stagiaire en biologie

1. Petites centrales et gestion intégrée de l'eau

Voir présentation OBV Lac St-Jean

Brèves présentations des cas de 3 OBV :

COBALI : À l'origine de l'OBV, il y avait déjà 6 mini centrales sur le territoire, celles-ci s'impliquent à la table de concertation depuis le début. En 2009, il y a eu un nouveau projet, l'OBV n'a pas été approché par la municipalité qui était promoteur. L'OBV n'a pas pris de position même si certains groupes de pression l'auraient souhaité. La plupart des promoteurs de mini centrales étaient sur la table. L'OBV a décidé de s'en tenir au PDE. Finalement le projet n'a pas été retenu par le gouvernement.

CBJC : À la fondation de l'organisme en 1979, il y avait déjà 3 barrages sur la rivière Jacques-Cartier, mais ceux-ci n'étaient pas en fonction. Puis, il y a eu réintroduction du saumon et vente des barrages à une nouvelle corporation. Il y a eu des discussions, signatures d'ententes de compensations, partenariats et des enveloppes dédiées récurrentes ou non. Pour le cas récent

de Shanon, l'OBV n'a pas pris de position, car il y a différents acteurs de l'eau sur la table, dont les promoteurs. L'important fut de respecter le PDE. Il y a eu signatures de nouvelles ententes.

OBV-CM : Nous avons été interpellés par les acteurs du milieu pour le projet sur la Rivière Ste-Anne. Il a été demandé à l'OBV d'analyser le projet. Nous avons décidé de le regarder selon les principes du développement durable. Les citoyens étaient plutôt favorables en raison des bénéfices pour la municipalité et la MRC. Il y avait une minorité contre qui provenait surtout de l'extérieur... Concernant la protection de l'environnement, pour l'endroit où il y aurait assèchement, c'était déjà un habitat hostile pour le poisson et il y avait déjà un barrage en aval. Pour ce qui est des impacts économiques, l'intégration de la municipalité et de la MRC dans le projet permettait des bénéfices pour la population sans participer au risque financier. Alors au niveau local, il fut considéré que ça respectait les principes du développement durable.

Question

- Il fut ajouté en complément que le projet de la rivière Ste-Anne en était un d'ingénierie sociale avec implication de la population.
- Une question pour le projet de Sheldrake : à propos des travaux pour le saumon, le MDDELCC et le MFFP semblent très ouverts à son introduction partout, quelle est la politique ?
- À la suite des négociations pour le projet de la Romaine, 10 000 000\$ a été débloqué pour des travaux sur le saumon. Le MFFP bloque tout de même souvent en raison d'enjeux sur la génétique, et aussi, en réponse à votre question, oui il y a des impacts sur la truite par exemple, mais il y a souvent une volonté locale importante pour l'introduction du saumon. Ce n'est pas pris à la légère, mais en même temps les gens veulent des projets avec de bonnes retombées économiques.
- Il fut ajouté que le projet de la rivière Sheldrake est un beau projet et qu'il y a des gens en place pour assurer un suivi et de la surveillance. Sinon ce ne serait peut-être pas la même chose.
- Concernant le projet de Val-Jalbert, il fut demandé pourquoi on avait seulement considéré un débit de 0,3 m³ seconde comme débit réservé écologique.
- Il fut répondu qu'il ne s'agissait pas d'un habitat propice pour le poisson à cet endroit.
- Il fut ajouté : n'y a-t-il pas différents débits écologiques en plus des débits esthétiques ?
- Il fut répondu que les portions court-circuitées n'étaient habituellement pas de bons habitats pour le poisson. Mais oui c'est pris en considération.
- Il fut exposé en exemple le cas de la Chaudière : dans ce cas le promoteur a démontré que le 12m³ demandé par le ministère était exagéré.
- Il fut ajouté que le tronçon court-circuité dans un pareil projet était l'enjeu principal et que toutes les espèces sont prises en compte.
- Il fut exposé le cas de la rivière Ouatetchouan : il n'y avait presque pas d'ombles de fontaine, mais il y a quand même eu des mesures de compensation sur une autre section.
- Une question fut posée sur la situation des activités sur le saumon à la Jacques-Cartier : où en êtes-vous ?
- Il fut répondu que la dévalaison allait bien, qu'il y avait un suivi et transport par camion.
- Une question fut posée concernant les audiences du BAPE : a-t-on besoin de produire de l'énergie ? On prend pour acquis qu'on en a de besoin et on minimise les impacts, mais si on n'en a pas de besoin c'est une contradiction.

- Il fut répondu : nous on a analysé cette question au niveau local. Par respect pour les acteurs du milieu et de la charte de l'OBV. Le ROBVQ n'a pas la même perception, car il est à l'échelle du Québec.
- Il fut ajouté : cette analyse n'appartient pas à l'OBV, le moment pour ceci est lors des consultations d'appels d'Offres d'Hydro-Québec. L'OBV n'a pas cette compétence.
- Une autre question fut posée : est-ce que la prise de position pour l'OBV Lac St-Jean était essentielle?
- Il fut répondu que non, mais qu'en discutant en table de concertation il a été décidé de prendre position vu les retombées régionales.
- Il fut ajouté : sans votre prise de position, croyez-vous qu'il en aurait été différent ?
- Il fut répondu que non, pas du tout.

2. Assainissement domestique

Présentation de Bionest (voir présentation)

- Il fut demandé combien coûtait un système avec traitement tertiaire ?
- Il fut répondu entre 13 000\$ et 15 000\$ plus les frais d'entretien annuels 112\$ / année pour un système secondaire et 482\$ pour un système tertiaire qui rejette directement dans le fossé.
- Il fut demandé, pour un système tertiaire qui rejette directement dans le cours d'eau, est-ce que les concentrations d'azote et de phosphore sont considérées ?
- Il fut répondu que la norme était de 4mg pour le rejet dans une rivière ou le fleuve. Si le rejet est vers un lac ça prendrait déphosphatation en plus.
- Il fut ajouté que le champ d'épuration sert justement à éliminer le phosphore.
- Il fut répondu qu'on ne pouvait pas installer un tel système dans un cas comme ça.

3. Protection des sources

La protection des aires de captage en France (Daniel Marcovitch, et Dominique Amon-Moreau, EPTB Seine Grands Lacs) (voir présentation)

- Il fut demandé comment ils définissaient les aires immédiates rapprochées ?
- Il fut répondu qu'il fallait des études à chaque aire.
- Il fut demandé pour les bandes riveraines de 5 mètres en milieu agricole si ça s'appliquait dans les autres secteurs.
- Il fut répondu que non que c'est spécifique au milieu agricole.
- Il fut demandé s'il y avait des incitatifs pour la conformité ?
- Il fut répondu qu'au contraire il y avait des pénalités.

L'analyse de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable - Une première étape vers la protection des sources au Québec (Catherine Mercier Shanks, MDDELCC) (voir présentation)

- Il fut demandé si les sources d'eau potable potentielles étaient visées par le règlement ?
- Il fut répondu que pour le moment ce serait uniquement les sources existantes, peut-être un jour les sources potentielles, mais pas à court terme.

- Il fut demandé si le MDDELCC prévoyait faire des études plus poussées en lien avec les hydrocarbures?
- Il fut répondu qu'il n'y avait pas d'indicateurs pour l'eau souterraine, mais seulement évaluation des activités qui représentaient une menace. Dans l'aire immédiate, aucune activité n'est tolérée.
- Il fut demandé si la municipalité qui devra faire l'étude de vulnérabilité devra tenir compte des différents acteurs ? Y aura-t-il une structure proposée pour les analyses dans la stratégie ?
- Il fut répondu que ce n'était pas décidé qu'il y aurait un guide pour encadrer ceci avec la stratégie.

Préservation du réservoir Beudet à Victoriaville (Serge Cyr, Ville de Victoriaville) (voir présentation)

- Il fut souligné que c'était un beau problème et demandé si les oies des neiges étaient considérées dans tout ça ?
- Il fut répondu que tout n'avait pas été montré , qu'il manque des études et que probablement 2 bassins seraient installés (1 protégé des oies1 1 non protégé), car la perception de la population oblige.
- Il fut demandé alors si c'était de la frime ?
- Il fut répondu que non, qu'il y avait toujours un risque, mais qu'ils tentaient de leur réduire au maximum.
- Il fut demandé à combien avait été chiffré ce plan ?
- Il fut répondu de 15 à 18 millions pour 8 ans de travaux plus les coûts d'opération par la suite.
- Il fut souligné que le processus des méandres est ainsi et qu'il aurait pu être pensé d'installer le réservoir en dérivation afin de récupérer uniquement la belle eau.
- Il fut répondu que c'était ce qu'ils voulaient faire, que ça avait été pensé comme ça au départ.